

Adresse des membres du comité de surveillance di district de Castres (Tarn), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du comité de surveillance di district de Castres (Tarn), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 277;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19839_t1_0277_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

qui furieux s'agitoit contre la liberté prête à s'affermir.

Des séditeux, sous le masque du patriotisme, provoquoient la révolte aux Jacobins ; ils y défendoient le crime ; le cannibalisme et la tyrannie. Législateurs, vos comités réunis en ont suspendu les séances et fermé l'enceinte ; vous avez applaudi dans votre sagesse à la leur et à leur courage ; la patrie vous commandait et à eux cette mesure de rigueur, elle en assurera le triomphe et vous donne de nouveaux titres à la reconnaissance de tous les vrais français, assurés par vos décrets de la conservation des sociétés populaires inhérentes au gouvernement d'un peuple libre.

Pères de ce peuple, vous avez juré leur existence, elles répondront à votre attente, et vous aideront dans votre difficile carrière, composées désormais d'hommes amis du bonheur public, elles s'empressent de prouver à toute la France qu'à Paris et dans les départemens elles peuvent et doivent contribuer comme au Champ de Mars à l'affermissement de la liberté.

Cambrai, le 26 brumaire 3^{ème} année républicaine.

Respect, soumission à la loi.

Suivent 37 signatures.

10

Les membres du comité de surveillance du district de Castres, département du Tarn, promettent et jurent à la Convention de seconder ses efforts, en déclarant une haine éternelle aux factieux, aux intrigans, aux fripons et à toutes les restes impurs de l'aristocratie, et en livrant une guerre à mort aux agitateurs, aux oppresseurs, et à tous ceux qui voudroient méconnoître la souveraineté du peuple et élever une puissance rivale à côté de la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[Le comité de surveillance révolutionnaire du district de Castres à la Convention nationale, Castres, le 21 brumaire an III] (21)

Représentants d'un peuple libre,

Nos premiers pas dans la carrière révolutionnaire que nous sommes appelés à parcourir ont été marqués par un recueillement profond sur l'importance des fonctions qui nous sont attribuées : en les analysant, nous avons reconnu l'influence du génie tutélaire qui préside aux destinées de la République et l'empreinte de la justice dont les glorieuses journées des 9 et 10 thermidor ont consacré l'empire. Représentants !

(20) P.-V., L, 153-154. *Bull.*, 9 frim. (suppl.).

(21) C 328 (1), pl. 1447, p. 29.

nous jurons de seconder vos efforts en déclarant une haine éternelle aux factieux, aux intrigans, aux fripons et à tous les restes impurs de l'aristocratie et du modérantisme ; en livrant une guerre à mort aux agitateurs, aux oppresseurs, à tous ceux qui voudroient méconnoître la souveraineté du peuple et élever une puissance rivale à côté de la représentation nationale.

Sauveurs de la patrie ! restés fermes à votre poste jusqu'à ce que la révolution soit achevée, la volonté du peuple vous y a placés, sa confiance et sa force vous y soutiendront.

COUCHET, président et 11 autres signatures.

11

Le conseil général de la commune de Guéret, département de la Creuse, félicite la Convention sur son Adresse au peuple français, l'invite à rester à son poste et à anéantir toutes les factions.

Mention honorable et insertion au bulletin (22).

[Le conseil général de la commune de Guéret à la Convention nationale, s.l.n.d.] (23)

Aux représentants du peuple et à la Convention nationale,

Citoyens représentants,

Le conseil général de la commune de Guéret, pénétré des excellens principes qui vous ont dirigés dans cette adresse que vous avés fait au peuple français, voit avec autant d'admiration que d'enthousiasme, combien vous êtes dignes du poste sublime que vous remplissés. Vos pénibles travaux, soutenus par votre fermeté, vous immortaliseront.

Restés à votre poste, continués, dignes représentants d'un grand peuple, de déjouer les projets des intrigans, et à détruire toutes les factions. La Convention seule doit être le cri de ralliement de tous les français ; point de puissance rivale, c'est le vœu, c'est le cri de la commune de Guéret qui se réunit à toute la France, pour vous rendre grâce d'avoir brisé ses fers. Plutôt mourir que de les reprendre. Liberté, égalité, tel est le vœu bien prononcé de la commune de Guéret.

CHORBLON, *maire*, FILLIAS, MILHE, MONET, DUMAS, MERIGOT, LAMOYE, *officiers municipaux*, MOURQUIN, *agent national* et 10 autres signatures.

(22) P.-V., L, 154. *Bull.*, 8 frim. (suppl.).

(23) C 328 (1), pl. 1447, p. 30.